

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

BONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du Journal, Grande Rue, 71. — A TOURCOING, au bureau du Journal, rue Nationale, 78. — A LILLE, au bureau du Journal, rue de la République, 30. — A PARIS, à l'Agence des Annonces, 10, rue de la Harpe, 8. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A WASHINGTON, chez M. HENRI LASSERRE, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Librairies de la gare d'Orléans, de la gare d'Artois et de la gare St-Jacques.

UN NOUVEL ACCIDENT A L'EXPOSITION TROIS MORTS — UN BLESSÉ

◆ CE NUMÉRO
Comprendant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES ◆

ÉLECTIONS MUNICIPALES

du 6 mai 1900

ROUBAIX

CANDIDATS

L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Première section

Canton Nord. — École. — Bureaux de vote : Ecole de garçons, rue du Bois; tribunal Pierre-Catieu, rue du Grand-Chemin; école de garçons, rue Brézia; école de filles, rue de Naples.

1. ROUSSEL Edouard, Conseiller général;
2. COUSU Victor, Tisserand;
3. DÉPRES Léon, Tisserand;
4. DESCHAMPS Henri, Industriel;
5. DESPATURES Paul, Administrateur des Hospices et de la Boucherie de Pain;
6. LECAT Isidore, Boulanger;
7. NOYELLE Jules, Représentant;
8. WIBAUX Alphonse, Avocat, docteur en droit.

Deuxième section

Canton Nord. — Fresnoy. — Bureaux de vote : Cours de musique, place Notre-Dame; école de garçons, rue Archimède; école de garçons, rue Saint-Vincent; école de garçons, boulevard d'Italie.

1. CHATELEIN Félix, Conseiller général;
2. CATEAU Achille, Boucher;
3. DESRUMAUX Emile, Directeur de tissage;
4. LECOMTE Charles, Ouvrier tissage;
5. PÉCHER Alfred, Négociant;
6. WIBAUX Joseph, Fabricant.

Troisième section

Canton Nord. — Cal de Four. — Bureaux de vote : Ecole de garçons, rue Ternaux; école de garçons, rue Turgot; école de garçons, rue Montaigne.

1. CHATELEIN Félix, conseiller général;
2. BATEAU J. Bte, visionneur de pièces;
3. BAYART Alexandre, entrepreneur;
4. CAYONNE Pierre, ouvrier échantillonneur;
5. FAUVARQUE François, ancien cabaretier;
6. FERRET Louis, ancien cultivateur;
7. LAINE Henri, chaudiériste;
8. REGNIER Paul, cabaretier.

Quatrième section

Canton Est. — Mairie. — Bureaux de vote : Hôtel de Ville, salle des adjudications; école de garçons, rue du Moulin; école de garçons, rue Desbrière; école de garçons, rue d'Alton. (MOULIN-BAYARD)

1. MOTTE Eugène, député;
2. DESCHODT Georges, pharmacien;
3. LEBLANC Emile, liseur;
4. LEPOUTRE Charles, docteur en médecine;
5. MOTTE Edouard, industriel;
6. SAYET Gilbert, ancien secrétaire-général de la Mairie;
7. TENEL J. Bte, cultivateur.

Cinquième section

Canton Est. — Filz. — Bureaux de vote : Ecole de filles, rue Sainte-Elisabeth; école de garçons, rue Pierre-de-Roubaix; école de garçons, rue Belzeze.

1. MOTTE Eugène, député;
2. DEFRESNES Arthur, rentier;
3. DELPORTE-BAYART, ancien conseiller-général, ancien adjoint au maire;
4. DEWER Jules, empayeur;
5. DUBOIS Edouard, ouvrier mécanicien;
6. HEUMEL Achille, tisserand;
7. LORIDANT Louis, cultivateur.

LES RESPONSABILITÉS

Beaucoup de journaux protestent il y a quinze jours, contre l'ouverture d'une Exposition où rien n'était prêt encore, où le sol n'était qu'une vaste fondrière, où de tous côtés des charpentes et des échafaudages branlants menaçaient ceux que leurs professions ou leurs fonctions appelaient au Champ-de-Mars; la catastrophe de dimanche, ne leur a, hélas ! que trop donné raison.

Neuf vie humaines, sans compter des blessures qui auront peut-être des suites irréparables, paient aujourd'hui l'incurie d'une administration qui, pour complaire au ministre du commerce, a négligé toutes les précautions que demandait l'état des travaux et n'a point osé s'opposer à une ouverture qui n'était pas seulement peuteuse, mais qui était encore et surtout dangereuse, comme on vient d'en avoir la triste preuve.

Tout le monde donnera un regret ému aux malheureux dont la mort, tragique avertissement, en provoquant un sévère examen de toutes les constructions douteuses, épargnera au moins le retour d'un pareil malheur.

Mais cet hommage rendu aux victimes, il s'agit d'établir les responsabilités. Or, la première de toutes, c'est, quoi qu'en disent les journaux socialistes, celle de M. Millerand, qui a voulu, à tout prix, contre toute raison, et uniquement pour être sûr de l'inaugurer, ouvrir cette Exposition de 1900, où à cette heure même tout est encore dans un effroyable désordre.

M. Millerand a affirmé qu'elle était prête, et il savait qu'elle ne l'était pas. Il l'a ouverte au public, sachant de reste que rien, absolument rien, n'était terminé, que la solidité des édifices comme celle des moyens de transport et de circulation n'avait pu être vérifiée, qu'en un mot, ni les plaisirs, ni la sécurité des visiteurs n'avaient été assurés.

Si, comme le demandait avec instance tous ceux qui connaissent l'état véritable des travaux, l'Exposition n'avait été ouverte que le 15 mai la passerelle, qui s'est écroulée, dimanche, eût été consolidée et mise à l'épreuve, le ciment dont elle est faite eût eu le temps de sécher, tout eût été en ordre, et aucun accident ne se fût produit.

En obligeant les constructeurs à se presser outre mesure, on leur a, pour ainsi dire, ôté la possibilité d'assurer la solidité de leurs constructions. De là, l'effroyable malheur que l'on déplore aujourd'hui.

Les journaux ministériels protestent et prétendent qu'en cherchant dans la hâte égoïste du ministre les causes de la catastrophe, on ne fait qu'assourdir des laines politiques. L'allegation ne vaut même pas la peine d'être discutée.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

M. Edouard Drumont vient de publier dans la « Libre Parole » un article sur une question que nous avons nous-mêmes traitée à diverses reprises. Nous empruntons à cet article les passages suivants, qui portent sur des chiffres, les chiffres étant, en pareille matière, plus éloquents que tous les commentaires.

« Aux élections législatives de 1885, les électeurs étaient au nombre de 10,042,000, sur lesquels il y eut 7,500,000 votants; abstentions 22 %.

« En 1889, nombre des électeurs : 10,446,000. Votants : 7,760,000; abstentions 23 %. Voix obtenues par les élus : 4,500,000. Electeurs non représentés, 56 % du total, soit un peu plus de la moitié.

« En 1893, nombre des électeurs : 10,446,000. Votants : 7,146,000; abstentions 32 %. Voix obtenues par les élus : 4,513,000. Electeurs non représentés : près de six millions, soit près de 57 % du total.

« Enfin, aux dernières élections générales, le nombre total des électeurs inscrits était de 10,500,000; celui des votants n'a été que de 7,179,000; ce qui porte la proportion des abstentions à 37 %. Le chiffre des voix obtenues par les élus est de 4,566,000, de sorte que les électeurs non représentés figuraient pour 60 % du total.

« On voit donc que le nombre des électeurs non représentés grandit de législature en législature, tandis que diminue l'oligarchie parlementaire qui est la véritable reine du pays, puisqu'elle nomme le président de la République et que les ministres, à de

rares exceptions près, sont recrutés dans son sein. D'autres statistiques, portant non plus seulement sur le nombre des électeurs, mais sur l'ensemble de la population donne des résultats tout aussi curieux.

« Sur près de 40 millions d'individus de tout âge, et de tout sexe qui peuplent la France, et qui paient tous l'impôt sous une forme quelconque, 71 millions au plus sont consultés. L'un sur 11 millions d'électeurs, 4 millions au maximum ont le représentant qui leur a été élu. De ces 4 millions d'électeurs représentés, il convient de déduire un bon tiers, dont les députés, membres de la minorité voient leurs positions à peu près repoussées, de telle sorte que, si les tiers d'électeurs à l'apparence d'une représentation parlementaire, c'est, en réalité, comme s'il n'était pas représenté du tout.

LES DÉPUTÉS FORMANT LA MAJORITÉ

« Les députés formant la majorité ont quelque chance de pouvoir réaliser les diverses parties du programme pour lequel ils ont été mandatés. Le total des suffrages qui se sont portés sur eux s'éleva à environ 2,200,000.

« Ces 2,200,000 électeurs, les seuls effectivement représentés, sont donc, par leurs mandataires, les véritables maîtres de la France, c'est-à-dire d'une population de plus de 38 millions d'âmes; ou bien, si l'on veut réduire la proportion pour la rendre plus saisissante, 6 Français sur 100, sous le régime actuel, sont représentés, tandis que 94 demeurent à l'abandon comme s'ils n'existaient pas. On ne les retrouve qu'au moment de la perception de l'impôt.

« Ce système n'est pas, on le voit, le système de la majorité plus ou moins, comme on le dit. C'est l'usurpation continue, permanente, d'une minorité qui affiche la prétention d'être la majorité, et qui conduit peu à peu la République, c'est-à-dire la chose du peuple, la chose de tous, à être plus qu'une oligarchie parlementaire dans laquelle un petit nombre de familles se partagent tous les bénéfices du pouvoir.

UN NOUVEL ACCIDENT A L'EXPOSITION

ÉCROULEMENT D'UN ÉCHAFAUDAGE

Trois morts. — Un blessé

Paris, 30 avril, 4 heures 30 soir. — La lugubre série continue. Un nouvel accident s'est produit cet après-midi, à l'Exposition, vers trois heures; un échafaudage s'est écroulé dans la galerie des machines.

Quatre ouvriers peintres, qui travaillaient à la décoration des galeries supérieures, ont été précipités dans le vide.

Deux sont morts sur le coup. Le troisième a la crâne fendu. Son état paraît désespéré. Le quatrième est également grièvement blessé.

Cet accident serait dû à l'établissement défectueux de l'échafaudage qui s'est écroulé sous le poids des quatre personnes qui l'appuyaient.

On conçoit le redoublement d'émotion causé par ce nouvel accident. Les récriminations défilent on ne peut plus vives contre l'imprévoyance de l'administration.

LA CATASTROPHE DE DIMANCHE

au Champ-de-Mars

L'enquête. — Les responsabilités. — Au Conseil des Ministres. — L'état des blessés

Paris, 30 avril. — La terrible catastrophe du Champ de Mars a produit à Paris et dans toute la France une émotion considérable, d'abord à cause de l'étendue de la catastrophe en elle-même et du nombre des victimes qu'elle a faites, ensuite à cause des conditions dans lesquelles cette catastrophe s'est produite.

L'opinion générale, même dans des milieux qui ne passent pas précisément pour hostiles au gouvernement, comme dans le « Matin », par exemple, est que ceux qui ont voulu, absolument et coûte que coûte, présenter au public une Exposition incomplète et édifiée sans les mesures de prudence les plus élémentaires, ont commis une lourde faute.

« Surtout », peut-être le « Figaro » essaie de défendre l'administration, en prétendant que la catastrophe s'est produite, avenue de Suffren, c'est-à-dire en dehors de l'Exposition, que la passerelle était une entreprise privée, et que personne n'y avait encore passé, puisque l'accident a eu lieu après le décaissement.

« On n'a pas encore à l'heure actuelle établi nettement les causes de l'accident, car si l'on paraît d'accord pour dire que le décaissement a eu lieu trop prématurément, des contestations s'élèvent sur la question de savoir si le ciment armé n'était pas défectueux.

M. Buiet, architecte en chef de la préfecture de police, nous fait la déclaration suivante : « Quant à la cause de l'effondrement, il faut la chercher dans la mauvaise qualité du ciment, le manque de terre, l'emploi défectueux du ciment armé. Celui-ci ne peut de valeur que si le ciment est de toute première qualité s'il est complètement gâché et manié par des ouvriers consciencieux et fait avec des sables non terreux.

D'autre part, l'architecte de la passerelle, M. Guleron, affirme que des travaux de fondation considérables ont été entrepris au quai d'Orsay par la ville de Paris et n'ont pas été sans exercer une grande action sur les fondations des passerelles qu'ils ont créées.

« Un employé du « Miroir », établissement qui se trouve en face du « Globe céleste » a déclaré que des hommes au contrôle de l'Exposition avaient entendu avec lui, à diverses reprises, des craquements dans la passerelle, que celle-ci semblait fléchir du côté du « Globe céleste » ou un tassement se produisait et que couramment il avait entendu dire : « Pour sûr que ça tombera ! ».

Cette déclaration est des plus graves. L'enquête. M. Baffrey, juge d'instruction, qui a été commis par le parquet pour commencer l'enquête, avait déjà entendu de nombreux témoins. Aujourd'hui M. Buiet, procureur de la République, a définitivement désigné M. Louiche, juge d'instruction, qui va instruire cette affaire. M. Louiche s'est rendu ce matin, avec son greffier, avenue de Suffren, où se trouvait également M. Georges Debray, architecte expert de la Ville de Paris, qui a été chargé de procéder aux constatations techniques.

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

VII
LE DROIT DE PRISE

A personne, il ne dit une parole désagréable; mais son visage prit une expression de profond agacement, quand une voix fraîche retentit à la porte de son bureau.

— Est-ce que mon père est rentré ?

M. Champagny haussa les épaules et poussa même un léger grognement; sa mauvaise humeur ne parut se dissiper que lorsque les bras, un peu courts, mais très grasselets, très potelés, de sa fille, se furent enroulés autour de son gros cou.

Mlle Berthe Champagny était une petite personne rondelette, aux yeux bleus, aux cheveux mi-bruns mi-châtain, aux traits assez irréguliers, mais gracieux par le perpétuel sourire qui animait ses joues fraîches, ses lèvres carnées. Elle éveillait l'idée du bonheur par son air sur la terre, du contentement de soi-même, de l'épanouissement de la jeunesse dans la ri-

chess, dans les caprices toujours satisfaits. Et d'une telle élégance, que son frère lui disait assez souvent :

— Tais-toi de sortir d'une boîte !

Elle ne se fâchait pas contre lui parce qu'il lui faisait ses commissions à Paris avec une perpétuelle complaisance et que c'était grâce à lui, à ses relations de jeune viveur qu'elle avait réussi à pénétrer dans la seule société digne d'être appréciée par un personnage comme elle, c'est-à-dire dans un monde autre que celui de vulgaires commerçants, spéculateurs sur les blés ou sur les huiles.

Elle aurait presque été tentée de se croire d'une essence différente de celle de son père à qui elle reprochait des redingotes mal faites, des pantalons mal coupés, des cravates dépourvues de chic et des expressions qui sentaient trop leur Normandie.

Pas méchante, du reste ! Et si elle n'éprouvait au fond aucune vive tendresse ni pour son père ni pour son frère, elle ne leur refusait jamais le simulacre de l'affection et tenait leur maison en parfaite ménagère... à la condition de pouvoir dépenser beaucoup d'argent. M. Champagny, qui voyait ses défauts, mais qui n'avait pas le courage de les relever, se disait :

— Sa mère lui manque; elle est bien excusable.

Mme Champagny était morte depuis une quinzaine d'années. Quand Mlle Berthe eut fini d'embrasser son père, celui-ci manifesta sa surprise :

— Tu ne devais pas bouger d'Inguoville, aujourd'hui !

— Mais, papa, si tu savais ce que j'ai aperçu avec notre lunette !

Elle éclata de rire.

— Devine ! ...

Ma petite, je n'ai pas beaucoup de loisir... Et, toi-même, tu as à l'occuper du dîner que nous donnons ce soir...

— Alors, tu ne veux pas deviner ? ... D'ailleurs, je pourrais te le donner en mille ! Claude revient !

— En voilà une nouvelle ! il y a deux jours qu'il devrait être ici.

— Mais papa, s'il arrivait seul ! ... Il ramène un navire naufragé.

Après une seconde de stupéfaction, M. Champagny tressaillit :

— Qu'est-ce que tu me racontes là ?

— La vérité, papa. J'ai parfaitement reconnu le yacht de Claude en avant qui tire... qui tire... Et puis j'ai bien distingué les deux amarrages qui sont tendues comme des fils télégraphiques... Et puis un beau steamer, sur lequel est Claude, à la barre... Non, mais vois-tu ça,

mon petit papa, Claude ramenant un gros vapeur avec son yacht ? ... Tu ne trouves donc pas que c'est très chic, petit père ?

Elle remarqua quelque chose de hagar dans les yeux de M. Champagny.

— Sisi... bulbutia-t-il; c'est très chic, comme tu dis... Un navire de commerce ?

— Ça en a l'air.

— Avec une grosse cargaison... ? Mais que je suis bête ! Comme si tu pouvais avoir deviné cela ! ... Et ils seront bientôt au port ?

— Peut-être dans une heure, papa. Pas, ajouta-t-elle, en mignardant, que j'ai bien fait de venir te chercher pour voir ça !

M. Champagny se levait, prenait rapidement son chapeau.

— Tu as la voiture ?

— Sans doute, papa !

Une victoria, attelée de deux beaux chevaux noirs stationnant devant les entrepôts. M. Champagny y monta avec une sorte de fièvre et ordonna de courir ventre à terre jusqu'au bout de la jetée.

Et, pendant la route, il interrogeait sa fille sur le steamer, sur son importance; et il en revenait à la cargaison, peut-être considérable... Mais ce qui dominait tout, dans sa pensée, c'est que son fils, avec son petit yacht, eût

été capable de faire cela ! ... Son fils bon à quelque chose ?

— Tu es bien certaine d'avoir reconnu son yacht ?

— Oh ! ça, papa, c'est comme si tu me demandais si je reconnaîtrais nos chevaux !

Cependant, ils arrivaient à la jetée, qui était encombrée de curieux venus afin d'assister à l'entrée d'un transatlantique, qui attendait la pleine mer pour gagner les jetées.

Et tous ces curieux, dont beaucoup avaient des lunettes, avaient déjà remarqué ce petit yacht, qui avait bien l'air de remorquer un grand steamer. Et, quand le gardien du sphère eut affirmé que ce devait être le yacht de M. Claude Champagny, la nouvelle se répandit le long des quais, gagna la rue de Paris, la place de la Mairie, les cafés... Et bientôt la foule grossissait au point que l'armateur et son aristocratique fille en auraient été incommodés s'ils n'avaient entendu les murmures flatteurs qui accompagnaient le nom de Claude prononcé de tous côtés.